

HISTORIQUE DE LA LUTTE

Dénis de démocratie, arrangements avec la réglementation (Loi sur l'eau, enquêtes publiques ...), captation massive d'argent public, intervention des lobbies, maintien envers et contre tout d'une agriculture productiviste en l'habillant d'oripeaux écologiques, le projet de 19 réserves de substitution agricole (dites « bassines ») en Deux-Sèvres, montre le chemin qui reste parcourir pour une réelle prise de conscience par le grand public comme par les élites de la gravité des enjeux auxquels l'agriculture, l'eau et l'alimentation vont être confrontés au cours des prochaines années.

Nous sommes un collectif citoyen nommé "Bassines Non Merci", qui se bat depuis 5 ans contre un projet de 19 puis 16 réserves de substitution (dites "bassines") pour l'irrigation agricole en sud Deux- Sèvres. Il comporte également un site dans la Vienne et un en Charente-Maritime. Ce projet impacterait gravement la vallée de la Sèvre niortaise et le Marais poitevin.

Une bassine ? Réserve d'eau géante (10 hectares en moyenne, entourés de digue de 10m de haut), remplie en hiver en pompant principalement dans les nappes souterraines, pour irriguer en été des cultures intensives (2/3 de maïs, semences, légumes industriels) et financée avec 70 % d'argent public (Agence de l'Eau, Région, Etat, Europe).

Chiffres clés : coût supérieur 40 millions €, 200 ha de terres agricoles plastifiées, 128 forages actifs, seulement 6 % des agriculteurs du territoire raccordés.

Les conséquences :

- Partage inéquitable de l'eau : monopolisation de l'eau par une minorité d'agriculteurs industriels, refus de l'accès à l'eau pour les petits paysans bio, risques sérieux sur l'eau potable et le bon fonctionnement des milieux naturels.
- Substitution douteuse et manipulation par les lobbies agro-industriels : non garantie de la baisse des volumes prélevés (année de référence biaisée), dénis de démocratie et absence de transparence dans les processus de validation des projets.
- Incohérence économique et climatique : gaspillage de l'eau (évaporation de 20 % dans les bassines puis pendant l'arrosage), des terres et de l'argent public (provenant des factures d'eau des consommateurs), financement public pour des bénéficiaires privés, non-respect du principe pollueur-payeur, aucune garantie de les remplir en hiver en raison du changement climatique.

En effet, nous considérons, au vu d'expériences similaires en Vendée et en Charente- Maritime, que ces projets issus de l'agriculture productiviste sont de nature mettre gravement en danger les milieux aquatiques et nos réserves d'eau potable, mais constituent également un blanc-seing au maintien d'une agriculture productiviste, destructrice des sols, polluante pour l'eau et l'air, catastrophique pour la biodiversité animale et végétale et donc incapable de poursuivre sa mission de nourrir les populations dans les décennies à venir.

L'enquête publique s'est tenue du 27 février au 29 mars 2017. Plus de 70 % des dépositions étaient opposées au projet dont celle de Delphine Batho

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/content/download/22523/181777/file/n%C2%B0%201%20Tableaux%20des%20observations.pdf>

Tous les documents sur l'enquête publique sont à retrouver ici : <https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-interdepartementales> avec ce titre « Enquête publique interdépartementale unique relative à la demande d'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, et aux demandes de permis d'aménager pour la création de 19 réserves collectives de substitution et des aménagements afférents destinés à l'irrigation agricole sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin »

07/07/17 : Validation par la Commission Locale de l'Eau du « [Projet de territoire du bassin de la Sèvre Niortaise – Marais Poitevin](#) » https://www.deux-sevres.gouv.fr/content/download/24160/193492/file/avis_cle_SNMP_19092016.pdf

26/09/17 : Premier rassemblement citoyen devant la préfecture 79

23/10/17 : Validation de l'arrêté inter-préfectoral initial (https://www.deux-sevres.gouv.fr/content/download/23826/191079/file/Arr%C3%AAt%C3%A9+inter-departemental_Reserves_Sevre_niortaise+23+octobre+2017+bis.pdf) autorisant la construction de ces réserves malgré les nombreux avis défavorables, les commissaires-enquêteurs ont toutefois donné un avis favorable, sans aucune réserve. (www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-interdepartementales)

5 maires refusent de signer les permis d'aménager.

L'arrêté préfectoral a fait l'objet d'un recours déposé début 2018 au Tribunal administratif de Poitiers, et porté par 12 organisations : associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE), Fédération de Pêche 79, UFC-Que Choisir.

Voir ici : <https://www.ouest-france.fr/nouvelle-aquitaine/deux-sevres/deux-sevres-le-recours-associatif-contre-les-bassines-enregistre-102b3f37-5c94-3c54-a465-6c2038d0e3b7>

Et <https://www.helloasso.com/associations/poitou-charentes-nature/collectes/annulation-d-un-arrete-prefectoral-nuisible-pour-la-nature-et-l-environnement>

10/11/17 : le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin [se positionne en faveur du projet](#).

10/11/17 : L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne accorde 28M€ pour le projet.

11/11/17 : WATER STOCK 1 à Amuré. 1500 personnes ont participé à la chaîne humaine autour de la plus grande bassine en projet (18ha).

Articles : <https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/commune/aiffres/amure-chaîne-humaine-de-1-500-personnes-contre-les-bassines>

Et <https://actualitescoulonmaraispoitevin.com/2017/11/12/marais-poitevin-a-amure-79-une-chaîne-humaine-pour-dire-bassines-non-merci/>

Début 2018 : Dépôt d'un [recours au tribunal administratif](#) par le collectif inter associatif (12 assos) contre l'arrêté préfectoral.

09/02/18 : Audit de cellule d'expertise interministérielle (initiée par Hulot et Travers) pilotée par le Préfet Bisch sur le projet de territoire à la préfecture 79. Cette cellule a pour mission de faire rapidement aboutir les projets de territoire. BNM est audité et souligne les nombreuses incohérences du projet, y compris vis-à-vis de [l'instruction ministérielle](#) de 2015 (instruction instaurée par Ségolène Royale qui supprime le moratoire que Delphine Batho avait établi alors

qu'elle était ministre de l'environnement). Le [rapport Bisch](#) a été en partie censuré par le gouvernement.

04/03/18 : WATER STOCK 2 à Mauzé sur le Mignon. 2200 personnes ont participé à la Marche des Pigouilles.

Articles : <https://www.charentelibre.fr/societe/agriculture/3000-manifestants-dans-les-deux-sevres-pour-dire-non-merci-aux-bassines-6080803.php>

Et : <http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/wp-content/uploads/2018/04/Newsletter-Bassines-Mauz%C3%A9.pdf>

Suite à une forte mobilisation citoyenne initiée par nos appels manifestation, une mission d'expertise inter-gouvernementale a auditionné les parties en présence en juin 2018, puis des négociations ont été menées en automne 2018, sous l'égide de la préfecture. Elles ont réuni les irrigants, les services de l'Etat, la Région, le Parc Naturel Régional du Marais poitevin, la députée Delphine Batho, la Chambre d'agriculture, les syndicats d'eau, les coopératives agricoles, les APNE, la Fédération de Pêche 79, la Confédération paysanne et le collectif citoyen Bassines Non Merci (BNM). Plusieurs associations représentatives sur le territoire n'ont pas été sollicitées (SOS Rivières, UFC- Que Choisir ...)

30/05/18 : 2ème mission d'expertise interministérielle, spécifique au projet des bassines de la Sèvre Niortaise – Mignon. Cette mission a pour rôle d'aider la préfète à débloquer la situation : améliorer les aspects techniques du dossier pour le rendre acceptable pour les citoyens, tout en restant acceptable pour les irrigants. BNM est audité et continue de pointer les incohérences du projet.

02 et 03/06/18 : WATER STOCK 3 à Sansais La Garette. Plus de 2000 personnes réunies sur 2 jours. Un après-midi consacré à des assises citoyennes sur l'eau, l'agriculture et le paysage en présence de 6 intervenants.

Articles : <https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/commune/sansais/la-garette-nouvelle-demonstration-de-force-des-anti-bassines-les-2-et-3-juin>

Et : <https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/commune/sansais/un-millier-d-anti-bassines-defilent-et-se-baignent-a-la-garette>

Et : <https://www.youtube.com/watch?v=YX49bCGpeo8>

21/06/18 : Réunion Médiation préfecture n°1. Objectif annoncé par la préfète : faire évoluer le projet pour aboutir à un consensus (qui permettra de débloquer les financements publics attendus de la part de la Région...) et à un projet exemplaire qui fasse office de jurisprudence au niveau national. Une grande diversité d'acteurs est présente (services de l'Etat, monde agricole, associatifs, élus, collectif citoyen BNM...). Le compte rendu de cette réunion, rédigé par les services de l'Etat, ne retrace pas fidèlement le contenu des échanges (idem pour les réunions suivantes. Le collectif a rédigé ses propres comptes rendus). Une première baisse du volume global est proposée (16,4 Mm³ au lieu de 17,9 = volume été + volume hiver en projet + volume hiver existant pour 2 Mm³ – dont 1,5 correspondent à des bassines annulées par le tribunal). Ce nouveau volume correspond au volume maximum autorisé de 2006 (les volumes des années précédentes n'étant pas soumis aux règles en vigueur. Le projet utilisait précédemment une référence de 2003). D'autres préconisations portent sur l'évolution des pratiques agricoles notamment. BNM souligne, entre autres, qu'il est nécessaire d'avoir une démarche globale à l'échelle du territoire (évolution des pratiques agricoles, du paysage, accompagnement de l'ensemble des agriculteurs...) pour améliorer les ressources en eau (quantité et qualité) et rendre notre territoire résilient face au changement climatique...

26/06/18 : La Région Nouvelle-Aquitaine vote sa stratégie régionale de l'eau, qui induit le non financement des bassines.

29/06/18 : Réunion bilatérale BNM/préfecture/DDT pour échanger sur nos avis et propositions (jugées utopistes par la préfète).

06/07/18 : Réunion Médiation préfecture n°2. Les coopératives agricoles sont beaucoup plus nombreuses lors de cette réunion qui a pour but de présenter et d'échanger sur le « Projet pour une agriculture durable sur le territoire du bassin Sèvre Niortaise – Mignon » envoyé quelques jours avant (où le terme agriculture durable n'est jamais défini...) et qui deviendra ensuite le fameux protocole d'accord... Le monde agricole estime que l'évolution des pratiques agricoles ne pourra pas se faire sans eau et que sans eau, les exploitations sont vouées à l'échec. La préfète soutient cette idée. BNM rappelle que seulement 10% des exploitations du territoire irriguent... BNM continue de demander un bilan complet (socio-économique et environnemental) des territoires où des bassines sont déjà construites (Boutonne 79, Vendée, Mignon...).

21/09/18 : Réunion Médiation préfecture n°3. Encore plus de participants qu'à la réunion n°2. Les 2 experts de la 2ème cellule interministérielle présentent leur [rapport](#) (rendu public la veille). Ce point n'était pas prévu à l'ordre du jour. Ils préconisent de réduire le volume global du projet à 12,7Mm3 (+ les 2Mm3 de réserves existantes) et expliquent qu'il y avait des erreurs dans les chiffres initialement fournis par l'Agence de l'Eau concernant l'historique des volumes prélevés. Après de longs échanges, la préfète met en place des groupes de travail thématiques et conclue la réunion en disant que lors de la prochaine réunion, les pilotes des groupes de travail présenteront les travaux (qui devront être prévalidés avant) et précise que personne ne pourra dire qu'il n'est pas d'accord, sinon le projet ne se fera jamais. En sortant de la réunion, D. Batho dit que le « projet est juridiquement mort » !

Fin octobre 2018 : **Exclusion de BNM par les services de l'Etat** lors des groupes de travail (le courrier envoyé par le collectif aux propriétaires de parcelles où sont prévues les bassines est jugé déloyal par la préfecture 79). Plusieurs acteurs favorables au projet disent que le collectif est parti de lui-même des réunions.

11/11/18 : **WATER STOCK 4 à Niort**. EAU SECOURS CITOYENS ! 1500 personnes présentes.

Articles : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/deux-sevres/niort/deux-sevres-1200-anti-bassines-hier-niort-1573198.html>

Et : <https://www.youtube.com/watch?v=RN19rQ0yGnc>

19/11/18 : Réunion Médiation préfecture n°4 (*première réunion sans BNM, la préfète a exclu BNM du processus de négociation, car nous demandions plus de transparence (enregistrement vidéo des débats par exemple, explication du projet aux propriétaires de parcelles) et un projet de territoire complet (agriculture, alimentation, santé, environnement ...) élaboré avec toutes les composantes sociales, et en premier lieu la population elle-même. MOBILISATION citoyenne en parallèle devant la préfecture.*)

7h de réunion pour relire le protocole d'accord (envoyé quelques jours avant comme d'habitude), sans y apporter de modifications conséquentes, mais la manipulation a bien fonctionné ! Après notre exclusion, et suite à de nombreuses pressions, convocations à la préfecture des récalcitrants et négociations en sous-main, un accord a été trouvé. Il supprime trois sites de bassines et conditionne l'accès à l'eau d'irrigation quelques mesures "environnementales" que nous jugeons complètement

insuffisantes (2.). Les pratiques agricoles préconisées dans le protocole n'ont pas été améliorées lors de cette réunion. Delphine Batho et certaines APNE clament qu'« il s'agit d'une avancée historique pour l'agriculture française », allant jusqu'à dire qu'il permettra un passage à l'agroécologie ... D. Batho sort de la réunion triomphante « les deux-sévriens doivent être fiers de ce protocole » et estime qu'il va permettre de développer l'agroécologie. Plusieurs acteurs estiment que sans D. Batho, il n'aurait pas été possible de rétablir le dialogue entre les acteurs agricoles et les acteurs de l'environnement dans le cadre de cette réunion. La majorité des participants donnent un avis favorable sur le protocole en vue de sa signature.

2. Voir le tableau des engagements des agriculteurs « Protocole d'accord ... » p. 54-55. Chaque agriculteur doit choisir l'une des mesures de chaque groupe ; l'analyse en détail montre que toutes les exploitations peuvent s'y engager sans modifier leurs pratiques actuelles. Nous demandons qu'au lieu d'un choix (« ou, ou », chaque exploitation soit soumise toutes les mesures de chaque groupe (« et, et »). De plus le contrôle de la mise en place de ces engagements individuels sera effectué ... par la Chambre d'Agriculture.

Article : <https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/deux-sevres-un-protocole-d-accord-trouve-dans-le-dossier-des-bassines-1542666171>

23/11/18 : D. Batho fait savoir qu'elle sera candidate pour les européennes avec le parti Génération Ecologie.

23/11/18 : **comité de circonscription de D. Batho à Frontenay Rohan Rohan** pour présenter le protocole à la population. De nombreux citoyens ne comprennent pas le revirement de position de D. Batho...

Fin novembre 2018 : **Le collectif BNM a analysé le protocole** : Tableau complet d'analyse basé sur celui de D. Batho / Avis sur le protocole / Synthèse... [A télécharger ici](#).

17/12/18 : **La Région Nouvelle-Aquitaine vote la signature du protocole**. Le financement du projet devra être voté ultérieurement. L' élu Guy Moreau dit en séance que le collectif est parti de lui-même des réunions de médiation...

18/12/18 : **signature du « [protocole d'accord pour une agriculture durable dans le bassin Sèvre Niortaise – Mignon](#) » à la préfecture**. Ce protocole a été signé dans un climat de forte tension (3.) par la Fédération de Pêche, la Coordination de Défense du Marais poitevin, Deux-Sèvres Nature Environnement, et refusé par la Confédération paysanne, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Nature Environnement 17, et l'Association de Protection, d'Information et d'Etude de l'Environnement et de l'Eau (APIEEE). Les APNE sont donc divisées sur le sujet.

Il a également été signé par d'autres structures concernées, avec de graves atteintes démocratiques : par le président du Conseil Départemental sans délibération de cette assemblée, signé par le président de la Commission Locale de l'Eau (CLE de SAGE) sans délibération de cette assemblée, signé par le président du Parc Naturel Régional après « consultation téléphonique » de son Bureau (sachant qu'il avait majoritairement voté contre) et le désaccord exprimé par deux de ses membres.

3 Le collectif citoyen Bassines Non Merci a bloqué les accès la préfecture afin d'empêcher la signature du protocole à travers une manifestation « Aux arbres citoyens ». La préfecture a envoyé les garde-mobiles : de la lacrymo a été utilisée, un manifestant a été légèrement blessé et emmené aux urgences. https://www.youtube.com/watch?v=Md5_otmTlHc&t=348s

01/01/19 : Suite au rapport Bisch, un [communiqué des ministres](#) De Rugy et Travert explique que les projets de territoire devront suivre un certain nombre de préconisations à partir de cette date.

07/01/19 : les services de l'Etat empêchent une intervention de BNM au lycée agricole de Melle (véto de la DDT et DRAAF par téléphone auprès de la directrice 3 jours avant l'intervention organisée par des enseignants pour 2 classes de bac pro – gestion des milieux naturels et production agricole. Cette intervention devait faire suite à une visite d'une bassine sur la Boutonne 79 et d'une intervention de la Coop de l'Eau 79. L'objectif était d'apporter une diversité de points de vue pour développer le sens critique des élèves et amorcer des débats... L'ensemble des interventions a finalement été annulée par les enseignants. En 2015 et 2017, des phénomènes de censure s'étaient déjà produits, mais à l'initiative du syndicat des Jeunes Agriculteurs 79, qui ont obtenu depuis le droit de regard sur les projets conduits dans le lycée agricole).

11/02/19 : La préfète publie un article diffamatoire concernant le collectif.

https://niort.maville.com/actu/actudet_-deux-sevres.-prefet-et-collectif-anti-bassines-irreconciliables_53158-3646407_actu.Htm

Le recours des 12 organisations fait actuellement l'objet d'une médiation sous l'égide du tribunal administratif. (<https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/bassines-a-douze-contre-l-arrete-prefectoral> et <https://www.helloasso.com/associations/poitou-charentes-nature/collectes/annulation-d-un-arrete-prefectoral-nuisible-pour-la-nature-et-l-environnement>)

Les élus Europe-Ecologie Les Verts (EELV) de la Région Nouvelle-Aquitaine ont galement déposé un recours contre le financement de ces réserves par la Région sur des fonds FEADER, pour non-conformité avec le Plan de Développement Rural.

Malgré ce manque de consensus, la préfète Isabelle David a considéré que l'adhésion était suffisante pour poursuivre le projet.

Avril 2019 : Les instances issues du protocole ont commencé à se réunir. La première réunion (Commission d'évaluation et de suivi) s'est tenue sous la protection d'une cinquantaine de policiers. Aucune information officielle n'a filtré sur son contenu et aux journalistes venus aux nouvelles, la préfecture a prétendu avoir simplement procédé des « exercices de sécurité publique ». Quant au Conseil Scientifique et Technique, qui doit rédiger un « Schéma Directeur de la Biodiversité », il est présidé par la Chambre d'Agriculture ... On peut être légitimement dubitatif sur l'exigence environnementale de ce schéma.

Et ces projets sont loin d'être solides sur le plan réglementaire comme sur le plan écologique. D'ailleurs, la justice a progressivement condamné toutes les bassines construites en Charente-Maritime (4.), et vient d'interdire un projet de 8 réserves dans le département de la Vienne (5.). Quant à l'Autorisation Unique de Prélèvement du bassin Sèvre niortaise-Marais poitevin (texte fixant les quotas d'eau attribués à l'irrigation), elle vient d'être également retoquée au tribunal administratif (6.). La FNSEA et les Chambres d'Agriculture ont appelé les semenciers, les coopératives agricoles etc à exercer une pression aussi forte que possible pour que l'Etat fasse appel de cette décision (7.).

4. 29 décembre 2017, arrêté de la Cour administrative d'appel de Bordeaux contre les réserves de Benon et Ferrières (17).
Entre autres ...

5. Article https://www.lanouvellerepublique.fr/poitiers/vienne-la-justice-coule-les-bassines-de-la-clouere?fbclid=IwAR3GLiw172hzoxYhqdoUb-vRVXrVyUeBzs1RwGfL_Z1WCTVm9deRBf21Q3E
6. https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/la-rochelle/justice-annule-deux-arretes-reglementant-irrigation-bassins-du-marais-poitevin-charente-1666937.html?fbclid=IwAR0QRg4M2_ryHFGzqbKzDZh6w15hZOXW7RPxw6oVMIFbXO2R9d0uAP20g5k

https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/bassins-du-marais-poitevin-et-de-charente-les-arretes-d-irrigation-annules?queryId%5Bquery1%5D=57cd2206459a452f008b4594&queryId%5Bquery2%5D=57c95b34479a452f008b459d&page=1&pageId=57da5ce0459a4552008b456f&fbclid=IwAR1M_BRIGQJ9T1-09GXfZRoNXtnV_aYF4ABY1Kg6JJZTclwQP_0dGlnx8FaQ

7. https://www.charentelibre.fr/2019/05/13/irrigation-la-fnsea-et-aquanide-demandent-a-l-etat-de-faire-appel,3429585.php?fbclid=IwAR23nv8RlpqtQ_sXwhFvHLOaJ2kYXII4twpyiFkn2qA-hG8_e-gMDwvpMk <https://www.agri85.fr/V4/vendee-irrigation-pas-un-metre-cube-deau-a-perdre-actualite-numero-1497615.php> avec le passage suivant : « *Appel est fait à tous les partenaires de l'irrigation - coopératives, établissements privés, maisons de semences, conserveries, Compagnie d'aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) - pour demander à l'état d'évoluer de la parole aux actes en matière d'irrigation* ».

Dans le même temps, depuis plusieurs mois la convergence s'effectue sur le terrain des luttes. A Niort, la convergence est désormais une réalité : participation aux Marches pour le Climat, aux manifestations des Gilets Jaunes, un Premier Mai 2019 unitaire à Niort...

Déjà avant la signature du protocole, le collectif citoyen Bassines Non Merci avait averti qu'il ne laisserait pas ce projet de réserves sur-dimensionnées se faire en l'état. Il avait averti que, si nécessaire, des actions de type ZAD seraient lancées.

30/06/2019 : WATER STOCK 5 - MAUZ'ZAD

Devant la fermeture de la préfecture à toute discussion incluant l'ensemble des parties, le collectif s'est vu contraint, pour se faire entendre, de rassembler autour de lui tous les opposants. D'un commun accord, une Zone de Résistance a été décidée, avec l'idée de faire des « CRS » (Campements de Résistance et de Surveillance) occupants les lieux proches des implantations éventuelles d'une bassine.

Une trentaine d'organisations (8.) ont participé à l'organisation du Water Stock 5 Mauzé -sur-le-Mignon et la création de la 1ère Zone de Résistance Mauz'zad.

<https://www.youtube.com/watch?v=Tlmi2n73cFo&t=22s>

8 . 8 APPMA Pêches Sportives de St-Maixent, Alternatiba La Rochelle, ANV-COP21 La Rochelle, APIEEE, CGT 79, CGT Spectacle Poitou-Charentes, Colibris 79, Collectif Anti-Linky, Collectif des Usagers de l'H pi-tal de Niort, Collectif A Teurtous, Collectif Marche pour le Climat Niort, Comit Notre-Dame-des-Landes La-Roche-sur-Yon 85, Conf d riation paysanne 17, Conf d riation Paysanne 79, Europe Ecologie-Les Verts, Extinction R bellion La Rochelle, Gilets Jaunes 79, La France Insoumise, Le Priout , Nature Environnement 17, PCF, SCOP La Fr naie, SOS Rivi res, Syndicat SUD-Solidaires, Terres & Rivi res 85, Antifa79, ANV COP21 La Rochelle,MNLE, Attac 17, Ensemble 79, Alternatiba, Europa City, GAB 17, Artisans du Monde,...

Au cours de l'été 2019, ont été organisées toutes sortes d'actions et de manifestations : camp réflexion pour un autre modèle de société , accueils et sensibilisations des personnes venues pour s'informer sur la lutte, diverses actions citoyennes (9.), formation à la désobéissance civile, soirées culturelles ... L'objectif global étant de rédiger collectivement un projet de territoire ambitieux, porteur d'alternatives agricoles, alimentaires et sociales.

9. Le Collectif "Bassines Non Merci !" a organis une action citoyenne non-violente, pr s de la Gr ve-sur-le-Mignon et du Bourdet, le jeudi 25 juillet 2019. L'objectif tait de visiter les bassines existantes et d'observer si les irrigations en cours respectaient le cadre légal. L'arrivée sur les lieux a été tendu et violent. Malgré cela, le Collectif continue d'informer sur ce que sont les réserves de substitutions :

<https://www.youtube.com/watch?v=DP-LIR2MtW8>

Lundi 12 août 2019, une sortie citoyenne était organisée par le Collectif "Bassines Non Merci" afin d'observer la construction d'une réserve de substitution gigantesque en Vendée (presqu'un million de mètres cube d'eau) et de dénoncer l'échec du système des bassines de l'Autize :

<https://www.youtube.com/watch?v=KlgmY896xRg>

Samedi 5 octobre : Water Stock 6 : Appel à convergence à Melle organisé par BNM et 36 organisations soutiens !

Organisation d'une conférence sur l'Eau avec Riccardo Petrella : <https://www.youtube.com/watch?v=QrRiHOKTI0Q>

Dimanche 6 octobre : Assises citoyennes sur l'élaboration d'une écriture d'un projet de territoire

Le matin a été consacré à des invités pour témoigner de leur expertise sur divers sujets (https://www.youtube.com/watch?v=3Pw1_8dVhYU&t=5419s)

Lors de cette journée, Le Collectif BNM a mené une action militante pour prélever de l'eau dans une bassine à Lusseray afin de faire une analyse notamment sur la présence de cyanobactéries

(<https://m.lanouvellerepublique.fr/%252Fdeux-sevres%252Fcommune%252Fflusseray%252Fune-action-militante-pour-prelever-l-eau-d-une-bassine-a-lusseray>)

Voici le lien renvoyant à la conférence de presse qui avait été organisé suite aux résultats des analyses et soulevant de grosses inquiétudes (avec le document de la CACG faisant également état des problèmes de proliférations biologiques dans les retenues de substitutions. Les solutions apportées à ces problèmes sont toutes très coûteuses et/ou inadaptées :

<https://www.youtube.com/watch?v=KnwPYCBmS-s>

22 Février 2020 : Le Collectif BNM a organisé une Assemblée des Habitants de la Terre en présence de Riccardo Petrella expliquant son initiative (Pacte de l'Humanité) mais également une diversité d'intervenants grâce à l'animation de plusieurs ateliers sur l'Eau. L'idée étant de construire un projet de territoire, de penser autrement notre rapport à l'eau, à la vie et au monde mais aussi de nous fédérer avec d'autres organisations, collectifs, citoyens,... étant dans ces réflexions. Toutes les vidéos sont à retrouver ici : <https://bassinesnonmerci.fr/index.php/assemblee-des-habitants-de-la-terre/videos/>

4 Juin 2020 : Mission d'informations sur la gestion des conflits d'usage en situation de pénuries d'eau (où BNM a été auditionné) présidé par Loïc Prud'homme et Frédérique Tuffnell. Dans les conclusions, il s'agit entre autre : de **renforcer**, notamment dans le cadre de paiements pour services environnementaux, **le recours aux solutions fondées sur la nature**
Rapport : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-dvp/115b3061_rapport-information#

12 Juin 2020 : Décision du tribunal Administratif de Poitiers contre les 6 bassines de Charente Maritime (Le Curé) pour cause de surdimensionnement :
<https://www.youtube.com/watch?v=xGTgreAACgo&t=28s>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/charente-maritime-justice-s-oppose-six-bassines-bassin-du-cure-1840508.html>

Nous avons mené tout un travail répertoriant les avis de nombreux scientifiques pour montrer en quoi les bassines ne sont pas une solution viable sur le long terme. https://www.youtube.com/watch?v=xJzJzoF_X8Q

11 Octobre 2020 : Water Stock 7 – 5 000 personnes - Epannes

Loin de l'image de groupuscule totalitaire qui nous était incombé par les pro-bassines, cette manifestation a fait la preuve que la lutte était légitime, soutenue par des milliers de citoyens, élus, associations,... de toute la France dont Jean-Luc Mélenchon, Mathilde Panot, Loïc Prud'homme, Philippe Poutou, Yannick Jadot, José Bové,...

<https://www.youtube.com/watch?v=4FyxFEedKJc>

https://www.lepoint.fr/politique/deux-sevres-jadot-melenchon-marchent-aux-cotes-des-opposants-aux-bassines-pour-l-irrigation-11-10-2020-2395866_20.php

3 Novembre 2020 :

- Décision de financement des bassines par l'AELB (1ère tranche de 6 bassines = 9,2 M€)

Sur 30 votants : 21 ont voté en faveur du financement, 5 ont voté contre et 4 se sont abstenus. Ce vote s'inscrit dans la volonté du gouvernement de soutenir ce type de projet de stockage d'eau agricole pour répondre aux sécheresses, malgré avoir envoyé à tous les membres du CA des documents relevant nos réticences quant aux bassines (avis scientifiques, expertise sur les problèmes de proliférations biologiques, avis de l'ARS du 05/09/2016, Rapport de la mission parlementaire sur les conflits d'usage en cas de pénuries d'eau

- Sortie Batho des instances de suivi du protocole car elle considère que les agriculteurs ne s'engagent pas suffisamment vers l'agro-écologie

Article : <https://www.lanouvellerepublique.fr/niort/deux-sevres-delphine-batho-claque-la-porte-des-reunions-de-suivi-des-bassines>

Et <https://www.ouest-france.fr/nouvelle-aquitaine/niort-79000/deux-sevres-bassines-la-nouvelle-volte-face-de-delphine-batho-d5ed5684-1dc5-11eb-84f3-95fb70311b85>

Vidéo synthèse de ces 2 éléments : https://www.youtube.com/watch?v=HPOL_ecfr0U&t=9s

Novembre 2020 : Un nouveau dépôt d'un recours associatif contre l'arrêté préfectoral interdépartemental autorisant la construction de 16 bassines est fait au tribunal administratif (la LPO nationale a rejoint ce recours), vu qu'il y a eu après le 1er projet de 19 bassines, un nouvel arrêté signé le 18/12/2018 pour la construction de 16 bassines.

Suite à la forte mobilisation d'octobre, Guillaume Chiche se positionne en faveur d'un moratoire

Plusieurs communes ont pris des motions contre les bassines (en 1^{er} La Crèche, Sainte Néomaye, ... aujourd'hui plus de 34 communes !)

Décembre 2020 : La Région fait le choix de n'accorder aucune ligne budgétaire pour financer les bassines (en pleine période pré-électorale)

Pour rappel : En décembre 2018, le président de Région avait fait voter, sans les voix des écologistes, mais avec celles des groupes de la Droite et du Centre, une délibération promettant de consacrer 15 millions d'euros d'argent public aux bassines (soit 25% du montant du projet), au prétexte du « protocole d'accord pour une agriculture durable » qu'il jugeait exemplaire. la Région peut actionner les fonds européens dédiés au développement rural (FEADER) pour financer cette opération. « Cette éventualité n'est toujours pas écartée. Sans prendre sur le budget régional voté en décembre, le Président de Région peut décider de lancer l'instruction du dossier pour l'engagement du FEADER, et ce sans passer par un vote de l'assemblée », explique Nicolas Gamache, conseiller régional EELV.

(<https://elus-nouvelle-aquitaine.eelv.fr/bassines-la-region-doit-renoncer-clairement-a-tout-financement/>)

Décembre 2020 : 2 recours sont lancés pour faire annuler la délibération de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Cette fois, ils sont portés par BNM, l'APIEEE, Nature Environnement 17 (NE 17) et l'association de consommateurs INDECOSA. Ces 2 recours visent :

- **Pour le 1er : le CTGQ (Contrat Territorial de Gestion Quantitative)** qui donne le règlement du protocole, les mesures sur les débits, les volumes,... C'est cet avenant au CTGQ qui doit être attaqué. Ce recours gracieux a été déposé début décembre par l'APIEEE, NE 17, et INDECOSA 79 auprès de la COOP de l'Eau, de la chambre d'agriculture et de l'Agence de l'Eau.

- **Pour le 2nd : la délibération de l'agence de l'eau** du 3/11/20 autorisant le financement du projet (1ère tranche de 6 bassines à hauteur de 9,2 millions d'€). Ce recours est porté par l'APIEEE, NE 17, et INDECOSA 79 + 43 personnes qui s'y sont associées à titre personnel. Dépôt du recours réalisé le 30/12/2020.

Notre avocate est **Alice Terrasse**, avocate spécialisée en droit de l'environnement, notamment sur les affaires de **Sivens** (pour laquelle l'Etat vient d'être condamné: [ici](#)) et de **Caussade**

Voir : <http://apieee.org/page-d-exemple/actualites/>

Voir conf de presse à partir de 23'27 min :

<https://www.youtube.com/watch?v=8nzhl64cORM&feature=youtu.be>

Voir ce BNM TV : à partir de 6'24 min :

<https://www.youtube.com/watch?v=d2KZ0SuNHwC&feature=youtu.be>

Début février 2021 : le tribunal administratif a annulé l'arrêté autorisant la construction et l'exploitation des 22 réserves de la Boutonne en Charente-Maritime, à la demande de NE 17, la LPO et SOS rivières et environnement.

<https://www.sudouest.fr/justice/charente-maritime-bassines-de-la-boutonne-le-tribunal-annule-l-autorisation-de-construire-1203430.php> et <https://infonature.media/info-des-pros/action-publique-droit-justice/2021/09/la-justice-annule-la-construction-de-21-bassines-sur-le-bassin-de-la-boutonne/>

Février 2021 : 1^{ers} coups de pelleuse sur le terrain d'implantation de la bassine SEV 17 à Mauzé-sur-le-Mignon. Il s'agissait de prospections archéologiques ayant pour objectif de creuser des tranchées sur 10% de la surface pour trouver d'éventuels vestiges archéologiques qui, si cela avait été le cas, pourraient ralentir les travaux. Il n'empêche que le rubicon a été franchi, que symboliquement (et pas que) , il s'agissait bien des premiers travaux; cela a témoigné aussi de la volonté de passage en force du préfet Aubry , qui avait annoncé qu'aucun travaux n'auraient lieu avant le printemps. Cela signifie aussi que le préfet n'attend pas les jugements du tribunal administratif qui risque fort d'annuler l'arrêté préfectoral autorisant le début des travaux (voir le jugement sur les bassines de la Boutonne). 150 personnes se sont mobilisées sur place pour dénoncer cela (avec présence de Benoît Biteau et Loïc Prud'homme).

BNM TV : <https://www.youtube.com/watch?v=ijH51cLnmUA&t=1s>

Article : <https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/commune/mauze-sur-le-mignon/mauze-cent-cinquante-anti-bassines-mobilises-a-l-annonce-du-demarrage-des-fouilles>

Mars 2021 : - Pétition déposée à la Commission PETI à l'UE pour montrer la violation de 9 directives européennes dans le projet de bassines + Action Chambre agriculture

Articles : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/deux-sevres/la-commission-europeenne-soutient-les-opposants-aux-projets-de-bassines-en-poitou-charentes-2014564.html>

Et : <http://europeanwater.org/fr/actualites/nouvelles-diverses/1016-petition-deposee-devant-le-parlement-europeen-contre-les-bassines-pour-irriguer-le-mais-dans-le-marais-poitevin>

- La commission d'enquête relative à la mainmise sur la ressource en eau par les intérêts privés et ses conséquences est issue d'une [proposition de résolution de Mme Mathilde Panot et des membres du groupe de la France Insoumise déposée le 18 janvier 2021.](#)

Le Collectif BNM a été auditionné.

Dans les contributions de Mathilde Panot : Au chapitre : Préservation des milieux aquatiques :

La législation actuelle ne prévoit pas de protection pour les rivières en très bon état écologique. La législation ne se préoccupe pas suffisamment de la conservation des écosystèmes sains. Pourtant, la conservation coûte beaucoup moins cher que la restauration d'un écosystème endommagé, comme le démontre l'association Rivières Sauvages dans sa contribution.

Le partage de la ressource est également un sujet d'ampleur pour les années à venir. À ce titre, je souhaite souligner ce qu'on peut qualifier de mauvaise foi de la part des représentants de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) qui, face au problème de sécheresse, refusent de reconnaître que la ressource diminue, et qu'il faudra la partager.

Ce positionnement destructeur est le produit d'une politique agricole commune (PAC) mortifère et inadaptée aux enjeux de notre époque. Nous devons changer de paradigme, et cesser la politique destructrice de construction de bassines de rétention d'une eau puisée dans les nappes phréatiques pour l'irrigation estivale.

Recommandation : Suspender tous travaux de construction de nouvelles bassines de rétention d'eau pour l'irrigation. Interdire toute nouvelle construction de bassines de rétention d'eau pour l'irrigation qui reposerait sur le captage en nappe phréatique. En alternative, explorer l'opportunité de retenues collinaires d'eaux pluviales et de ruissellement sans étanchéité de fond de bassin pour créer des réserves d'eau, et déterminer l'impact de ces retenues sur les cours d'eau et le bassin versant en aval.

Recommandation : Développer le reboisement, la végétalisation et les pratiques agricoles moins gourmandes en eau. Restaurer les sols pour améliorer leurs capacités de stockage et d'infiltration de l'eau en prévision des sécheresses dues au dérèglement climatique.

Recommandation : Mettre fin au déclassement des cours d'eau, et rétablir les cours d'eau déclassés.

Recommandation : Instaurer une protection législative des écosystèmes et rivières en très bon état écologique, et mettre en place une politique de conservation écologique.

Rapport complet de la commission : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/ceeau/115b4376_rapport-enquete#

Articles : <https://reporterre.net/Un-rapport-tacle-l-accaparement-de-l-eau-par-les-interets-privés>

23 juillet 2021 : Marche Bleue en prévention d'un démarrage de travaux prévu fin août début septembre

Articles : <https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/en-images-250-personnes-a-la-marche-bleue-des-anti-bassines-a-mauze-sur-le-mignon-1627069873>

Et : <https://www.ouest-france.fr/nouvelle-aquitaine/mauze-sur-le-mignon-79210/mauze-sur-le-mignon-une-marche-bleue-organisee-vendredi-23-juillet-a-18-h-30-e452e10c-e869-11eb-80ca-f52084547a2e>

et : <https://web86.info/le-23-juillet-la-marche-bleue-pour-la-paix-de-leau/>

Dimanche 5 septembre : Manifestation à Saint-Sauvant (86) contre les bassines de la Sèvre Niortaise et du Mignon, suite à l'implantation des grilles sur le pourtour du terrain d'implantation de la bassine SEV 17.

Articles : <https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/commune/saint-sauvant/saint-sauvant-ils-etaient-des-centaines-a-dire-non-aux-bassines>

Et : <https://web86.info/videos-manifestation-contre-les-bassines-a-saint-sauvant-toutes-les-prises-de-parole/>

Et : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/vienne/poitiers/mobilisation-contre-les-bassines-agricoles-a-saint-sauvant-dans-la-vienne-2237251.html>

Début septembre 2021 : Démarrage des travaux de la bassine SEV 17 à Mauzé-sur-le-Mignon

Articles : <https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/commune/mauze-sur-le-mignon/reserves-de-substitution-le-chantier-demarre-a-mauze-sur-le-mignon>

Et : <https://www.caracteres.fr/septembre-2021-la-construction-des-reserves-devient-realite>

22 septembre 2021 : Action de désobéissance civile co-organisée avec BNM, Les Soulèvements de la Terre et la Confédération Paysanne où nous sommes entrés à plus de 700 personnes sur le chantier de la bassine SEV 17 pour arrêter les travaux et demander la suspension immédiate des travaux et l'arrêt définitif de toute construction de bassine sachant les recours juridiques non statués.

Articles : <https://www.ouest-france.fr/nouvelle-aquitaine/niort-79000/deux-sevres-le-coup-de-force-des-anti-bassines-a-mauze-sur-le-mignon-2cec1ede-1ba4-11ec-a1f3-6a565d37dc23>

Et <https://www.leparisien.fr/deux-sevres-79/irrigation-intensive-les-anti-bassines-stoppent-un-premier-chantier-dans-le-marais-poitevin-22-09-2021-WRJR2HZCBZCUHDL3MEFYKUSS7M.php>

Et <https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/en-images-si-les-travaux-ne-s-arretent-pas-ce-sera-la-guerre-de-l-eau-previennent-les-anti-bassines-1632318205>

Début Octobre 2021 : Actes de sabotages de la méga-bassine de la Laigne revendiquée par "Fremens du marais potevin et du Gang du cutter à roulette"

<https://www.facebook.com/zadnddlinfo/posts/379900926949802>

Et

https://www.sudouest.fr/economie/agriculture/video-charente-maritime-une-bassine-vandalisee-a-la-laigue-6375480.php?fbclid=IwAR0offsPBibE_0GNODf_V3gEL9CXU1uEv90TV7X7XXE-72U-IBp7KuCNdj0

6 Novembre 2021 : Prise de la bassine avec désarmement bassine de Cramchanban (17)

3000 anti-bassines étaient présents et ont démonté une "[#bassine](#) de la honte" et sa pompe. Le rassemblement avait lieu à l'appel de Bassines Nonmerci, de la LPO France, de la Confédération Paysanne et Les soulèvements de la terre, et a réussi son pari malgré les intimidations de la préfecture qui a voulu interdire l'événement et de la FNSEA qui organisait une contre-manifestation pour nous empêcher d'agir.

BNM TV : https://www.youtube.com/watch?v=YBPPT_5W-M

Articles : <https://www.sudouest.fr/charente-maritime/cramchaban/la-confederation-paysanne-assume-la-mise-hors-service-d-une-bassine-en-charente-maritime-6895311.php>

Et : <https://www.ouest-france.fr/nouvelle-aquitaine/deux-sevres/retenues-de-substitution-la-bassine-demantelee-etait-illegale-assurent-les-ecologistes-a9d5642a-4096-11ec-b2cb-c1e4c742feea>

Et : <https://www.sudouest.fr/economie/agriculture/cram-chaban-de-nombreuses-reactions-apres-la-destruction-d-une-bassine-6857151.php>

Et : https://www.valeursactuelles.com/regions/nouvelle-aquitaine/deux-sevres/no_agglomeration/societe/deux-sevres-eelv-poitou-charentes-justifie-la-legitimite-du-saccage-de-la-reserve-deau-de-cramchaban

Et : <https://reporterre.net/En-Charente-Maritime-des-megabassines-construites-illegalement>

8 Novembre : Suite aux évènements du 6/11, **Delphine Batho adresse une lettre ouverte au ministre de l'agriculture Denormandie** afin qu'il prenne la décision de stopper les travaux

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/deux-sevres/bassines-la-lettre-ouverte-de-delphine-batho-au-ministre-de-l-agriculture-2326153.html>

24 Novembre 2021 : Tribune contre les méga-bassines

Les Soulèvements de la terre, Bassines Non Merci (BNM) et la Confédération Paysanne signent avec plus de 250 personnalités du monde scientifique, associatif, politique, intellectuel, artistique,... une tribune de soutien aux actions contre les méga-bassines et exigent un arrêt immédiat de ces projets, à commencer par celui des 16 bassines du projet Sèvre Niortaise - Mignon. (source: [le monde](#))

Articles : <https://www.ouest-france.fr/nouvelle-aquitaine/niort-79000/deux-sevres-une-tribune-stoppons-les-megabassines-pour-preserver-l-eau-dans-le-monde-f34de506-4d15-11ec-b614-09d22328a527>

Et : https://niort.maville.com/actu/actudet_-deux-sevres.-une-tribune-stoppons-les-megabassines-pour-preserver-l-eau-dans-le-monde- fil-4944493_actu.Htm

30 novembre 2021 : Travaux en zone Natura 2000 !

Le Collectif Bassines Non Merci s'est retrouvé à la mairie de Mauzé-sur-le-Mignon. Ils sont ensuite allés constater avec la presse la destruction d'une zone Natura 2000, suite aux chantiers de canalisation réalisés par les porteurs de projets. Selon l'arrêté préfectoral de 2017, il est formellement interdit d'intervenir sur cette zone, entre le 1er novembre et le 31 juillet. Le Collectif BNM a donc décidé de prendre un rdv avec un huissier pour constater les faits le 1er décembre. Une plainte va être déposée à l'encontre des porteurs de projets (Coop de l'Eau), les entreprises de travaux et le Préfet afin qu'ils justifient de leurs actes, que nous pensons être en infraction avec le cadre légal. La justice en jugera.

BNM TV : <https://www.youtube.com/watch?v=iKb2rSeLWAo&t=1s>

28 Février 2022 : Randonnée pédagogique à Chercoute

A l'appel du Collectif Bassines Non Merci, 400 personnes se sont mobilisées pour une randonnée pédagogique en partance du parking du stade de Mauzé-sur-le-Mignon et à destination du captage d'eau potable de Chercoute. Cette mobilisation fait suite aux déclarations de Thierry Boudaud, le président de la société anonyme de l'eau (Coop de l'Eau), annonçant que le pré-remplissage de la bassine SEV17 avait débuté fin décembre (<https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/commune/mauze-sur-le-mignon/deux-sevres-la-premiere-bassine-contestee-commence-a-se-remplir>) et dont l'objectif était de démarrer le remplissage complet à partir de la mi-janvier. Ce qui veut dire que 3 pompes tournent 24H/24, pillant 160m3 par heure pendant 63 jours !

Alors que :

- Les travaux de connexions entre les forages principaux et la bassine sont quasiment achevés, dans la non-conformité et l'irrespect total du cadre réglementaire concernant la zone humide Natura 2000 traversée,

- les porteurs de projets, sur autorisation du Préfet, s'affranchissent du cadre réglementaire qui interdit le remplissage des réserves et retenues aux vues des niveaux des nappes et des rivières qui sont au plus bas, ont eue la possibilité de remplir leur bassine (voir l'arrêté portant prorogation des limitations de différents usages de l'eau pour faire face à un risque de pénurie sur l'ensemble du département des Deux-Sèvres en vigueur jusqu'au 31/01/22) https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2021/10/PE_MV_211223_79_DeuxSevres_Prorogation.pdf

- tous les barrages sont grand ouverts et qu'en effet, l'eau part à la mer à grande vitesse pour satisfaire les assécheurs de marais, les mêmes qui veulent les bassines, pour faire du maïs partout...

- les déclarations de Vincent Bretagnolles, de Deux Sèvres Nature Environnement, du CCRET, tous, citoyens comme élus, peuvent se rendre compte de la véritable arnaque que représentent « les pseudos engagements pour l'agroécologie » qui ne sont que pur effet d'annonce (objectif pesticides -50% non acté, objectif de plantations de haies très très insuffisant...), nous avons une nouvelle fois dénoncé ce scandale du pillage des nappes et de l'eau du Mignon.

BNM TV : <https://www.youtube.com/watch?v=QbOEgFsQ-wA&t=1s>

Début mars 2022 : Actes de débâchage de méga-bassines à Nouaillé-Maupertuis dans la Vienne ainsi qu'à Salles, dans les Deux-Sèvres [la semaine du 7 mars](#)

Articles : <https://lessoulevementsdelaterre.org/blog/nouvelles-bassines-demantelees>

Et : <https://reporterre.net/Contre-l-agriculture-industrielle-deux-megabassines-sabotees>

Et : <https://ricochets.cc/Deux-nouvelles-mega-bassines-demantelees-par-la-Direction-Regionale-de-Protection-de-l-Eau.html>

21 Mars 2022 : Espionnage des opposants aux mégabassines

Articles : <https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/espionnage-des-militants-de-bassines-non-merci-la-camera-a-ete-installee-par-la-police>

Et : <https://reporterre.net/La-police-a-espionne-les-opposants-aux-megabassines>

Et : <https://www.ouest-france.fr/nouvelle-aquitaine/niort-79000/video-mais-qui-espionne-bassines-non-merci-52570368-1f09-351d-9cce-642fb1bb4b88>

25/26/27 Mars 2022 : Printemps maraîchin – 7000 personnes

Désarmement canalisation d'alimentation de la future bassine SEV 5 à Epannes

Alors que :

- le gouvernement semble vouloir soutenir et financer tous les projets de méga-stockage d'eau en France et suite au Varenne de l'eau, co-piloté par la FNSEA et les agro-industriels,
- la société anonyme des Deux-Sèvres se targue du remplissage d'une première bassine à Mauzé-sur-le-Mignon, dans un contexte de grave déficit hydrique des nappes phréatiques et des rivières, et annonce pouvoir démarrer trois nouvelles méga-bassines (Priaires, Epannes et Sainte Soline),
- en réponse, des débâchages de bassines se multiplient en Poitou-Charentes,

Nous amplifions toujours plus notre mobilisation et nos résistances face à ces projets aberrants

BNM TV : <https://www.youtube.com/watch?v=2WMo8nMQw3I&t=62s>

Articles : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/deux-sevres/niort/printemps-maraichin-a-la-rochenard-la-grande-fete-des-anti-bassines-prevue-ce-week-end-contrariee-par-la-prefecture-2509139.html>

Et : <https://www.ouest-france.fr/nouvelle-aquitaine/la-rochenard-79270/pres-de-6-000-anti-bassines-ont-fait-vivre-dans-la-joie-plus-que-la-colere-le-printemps-maraichin-50c6759e-ad2a-11ec-88ea-e6f266d03602>

Et : <https://reporterre.net/Tout-le-monde-deteste-les-bassines-dans-les-Deux-Sevres-une-grande-manifestation-pour-protger-l-eau>

Et : <https://www.20minutes.fr/planete/3257671-20220322-deux-sevres-milliers-opposants-mega-bassines-attendus-partir-vendredi>

Et : <https://www.aunistv.fr/deux-sevres-de-6-000-a-10-000-anti-bassines-confrontes-aux-forces-de-lordre-a-la-rochenard/>

17 Mai : la cour administrative d'appel de Bordeaux a jugé illégales les cinq retenues d'eau à destination des agriculteurs — de Cram-Chaban et du bassin du Mignon (Charente-Maritime).

Le tribunal a annulé l'arrêté préfectoral qui les avait autorisées, estimant que les éléments complémentaires apportés par l'Association syndicale d'irrigation des Roches n'étaient pas suffisants pour assurer que ces bassines avaient un impact limité sur le milieu.

Articles : <https://reporterre.net/En-Charente-Maritime-cinq-bassines-agricoles-de-nouveau-jugees-illegales>

Et : <https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/environnement/reserves-d-eau/la-justice-confirme-que-les-bassines-de-cramchaban-en-charente-maritime-sont-illegales>

13 Juillet 2022 : 2ème audition à la Commission PETI avec présence d'une délégation BNM à Bruxelles

Lucile Richard de BNM a rappelé l'historique de la pétition contre les projets de mégas bassines qui vont à l'encontre de la DCE et de 8 directives cadres européennes.

Depuis la dernière audition, la réalité sur le terrain a clairement montré que 6 directives au moins ont été bafouées:

Pose des tuyaux d'alimentation en période de vives eaux en zone natura 2000

Pose des tuyaux de vidange dans le cours d'eau sans étude d'impact

Utilisation de pesticides et nitrates en zone Natura 2000

Remplissage de 85% de la bassine sous dérogation alors que les nappes étaient à leur niveau le plus bas depuis des années

Elle fait état des dernières décisions de justices en défaveur des projets de bassines.

Elle demande qu'une commission parlementaire se déplace en 2023. Elle souligne l'insuffisance des réponses de l'Etat aux questions de la commission.

Le représentant de la commission rappelle que celle-ci renouvelle son courrier aux instances locales (Région, agence de l'eau) sur l'impératif respect des directives européennes. Il est pour que la pétition reste ouverte. Il renouvelle le fait de l'obligation d'une autorisation préalable pour ce genre de projets, à moins qu'une étude d'impact sérieuse justifie de passer outre, ce qui n'est pas le cas (voir les décisions de justice récentes).

Il souligne que la commission a interpellé le gouvernement français dans le cadre du PSN produit dans le cadre de la PAC. Elle a demandé, entre autre, que la France se justifie sur la bonne gestion des cours d'eau et demandé si la France avait une autre stratégie que la simple irrigation.

2 enquêtes sont en cours:

1. Une pour mieux comprendre l'aspect local et les exigences législatives mises en place.
2. l'autre pour savoir réellement s'il y a mise en place d'améliorations.

Au sujet des dérogations, elles ne peuvent être mises en place que sur justification de preuves qu'il n'y ait pas d'impact. Or, en l'état, la commission n'accepte pas que la France justifie d'améliorations au regard de sa réponse tardive à la première sollicitation. Le statut des masses d'eau de la région en question est soumis à une vérification quant à leur état quantitatif et chimique, déclarés comme bons par l'état français. Le schéma choisi par la France pour répondre ne facilite pas le travail d'enquête de la commission.

La commission fera un retour de ses enquêtes dans les mois à venir.

Il rappelle que les tribunaux nationaux sont les garants du droit européen et que les dernières décisions de la justice française (Poitiers, Bordeaux) vont à l'encontre des réponses de la France

Prises de paroles des députés:

Mr Kanev (PPE): la pétition doit être maintenue

Mme Maestri (socialiste): Étant donné qu'il y a des doutes sur la bonne gestion des rivières, ils ont besoin de plus d'informations de la part de la France. Il y a de sérieux doutes sur l'impact de ces projets. Elle demande à ce qu'elle soit maintenue et rediscutée ultérieurement avec les compléments d'information.

B Biteau (les verts): la ressource en eau devient stratégique, or on est sur une privatisation pour seulement 5% des agriculteurs. Les bassines accentuent les sécheresses et les inondations. La France n'applique toujours pas les directives cadre européennes. Les citoyens ne sont pas entendus. Les Nations Unies ont récemment déclaré que les sécheresses seront à l'origine des prochaines pandémies. Il demande à ce que la pétition reste ouverte, qu'une commission d'enquête se déplace sur le terrain. La réponse de l'État français est insuffisante et non étayée.

Mme Zalewska (?): Grand respect pour le courage des pétitionnaires car il n'est pas facile de lutter contre un gouvernement. On discute du sujet depuis trop longtemps. Il faut aller plus vite. Elle est pour l'envoi d'une délégation sur place; garder la pétition ouverte et mettre la pression sur la commission.

Conclusion de Lucile: Partout où il y a des bassines la situation des bassines est catastrophique. Nous ferons tout pour qu'il n'y en ait pas une de plus. Passage d'une vidéo d'une minute expliquant le fonctionnement des bassines.

Conclusion de la commission:

La pétition reste ouverte

La commission ENVI (environnement) va être sollicitée

Nouveaux courriers et demandes aux autorités françaises et locales

Rien sur la commission des comptes

Rien sur l'envoi d'une commission d'enquête sur place

Articles : <https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/environnement/reserves-d-eau/deux-sevres-l-union-europeenne-durcit-le-ton-sur-les-reserves-de-substitution>

Et : <https://www.sudouest.fr/economie/agriculture/charente-maritime-les-anti-bassines-repassent-l-oral-devant-le-parlement-europeen-11625966.php>

23 Juillet 2022 : un autre recours a été déposé sur l'arrêté du 22 mars 2022 par NE 17 et collectif inter-asso pour non conformité au SDAGE, des problèmes de biodiversité et des conditions de remplissage non-conformes

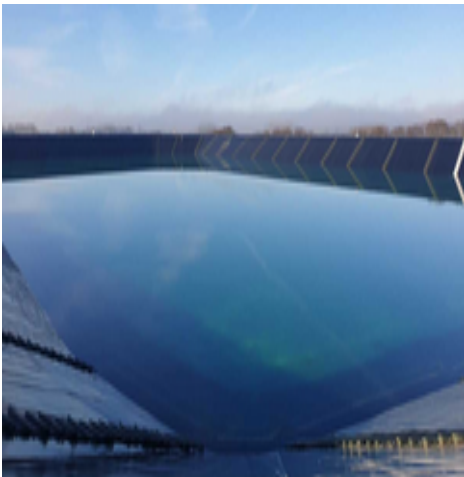
<https://www.actu-environnement.com/ae/news/seize-retenues-bassins-sevre-niortaise-mignon-cooperative-eau-recours-40098.php4>

Marais poitevin : un nouveau recours déposé contre les seize retenues d'eau

Les seize retenues d'eau des bassins de la Sèvre Niortaise et du Mignon doivent permettre d'irriguer 220 exploitations agricoles. Source de désaccords, le projet a fait l'objet de tentatives de conciliation, en vain. Les recours juridiques s'enchaînent.

[Eau](#) | 26 juillet 2022 | [Dorothee Laperche](#) | [Actu-Environnement.com](#)

[Réduire la taille du texte](#)[Augmenter la taille du texte](#)[Imprimer cette page](#)[Envoyer par e-mail](#)



© MEDIA PASSLes seize retenues d'eau des bassins de la Sèvre Niortaise et du Mignon doivent permettre d'irriguer 220 exploitations agricoles

La bataille juridique autour des retenues d'eau prévues dans les bassins de la Sèvre Niortaise et du Mignon (Deux-Sèvres, Charente-Maritime et Vienne) se poursuit : un nouveau recours a été déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers pour contester le dernier arrêté qui encadre la construction des réserves de substitution. Un nouvel épisode juridique pour ce projet porté par la Coopérative de l'eau et qui a donné lieu à de multiples rebondissement.

Une saga juridique

Initialement, le projet prévoyait la construction de 19 ouvrages pour un volume à stocker de 8,6 millions de m³. Un collectif d'associations et fédérations de pêche a déposé un premier recours contre leur création. Et devant la contestation suscitée par le projet, une [mission](#) menée par de hauts fonctionnaires avait également été lancée. Un [protocole d'accord](#) a finalement été signé en décembre 2018 entre l'État, les collectivités, le monde agricole, des associations environnementales ainsi que la fédération de pêche. Ce document revoit à la baisse les volumes et demande aux agriculteurs qui bénéficieront de cette ressource, un engagement pour une évolution des pratiques. « *Notre pari est de se servir de cet outil comme un levier de transition pour permettre à des exploitants d'évoluer* », explique François-Marie Pellerin vice-président de la Coordination pour la défense du Marais Poitevin.

Une évolution jugée toutefois trop lente ou pas assez ambitieuse par certains acteurs dont l'association Deux-Sèvres Nature Environnement qui les a amenés à sortir des instances de suivi du protocole d'accord.

L'autorisation préfectorale finalement délivrée en juillet 2020 prévoyait la création de 16 retenues pour un volume 7 millions de m³ d'eau. Mais en mai 2021, lors de son examen du recours du collectif, le tribunal administratif de Poitiers a demandé la [révision](#) du volume annuel maximal pour neuf des retenues dans un délai de 10 mois. Pour répondre aux injonctions du tribunal, la Coopérative de l'eau a redimensionné le projet à la baisse. Elle a sollicité le BRGM pour simuler les effets de ces modifications sur les eaux souterraines et les cours d'eau. De manière attendue, le BRGM conclut qu'une baisse des prélèvements induit une baisse des impacts : « *D'une manière générale, le respect des futures limites de prélèvements au printemps/été permettrait d'améliorer les niveaux piézométriques des aquifères pompées, les débits à l'étiage des cours d'eau et d'augmenter les quantités d'eau apportées au [Marais poitevin](#) et aux zones humides du Lignon et de la Courance* », a indiqué l'établissement.

Un appel en cours de la décision du tribunal de Poitiers...

Des évolutions qui vont dans le bon sens mais insuffisantes pour certaines associations environnementales et fédérations de pêche qui ont fait appel de la décision du tribunal de Poitiers. « *Nous contestons la base de calcul prise pour le redimensionnement des bassines : elle repose sur des volumes maximum – qui étaient des prélèvements des années 2007, 2008, avant des contrôles sur les prélèvements : cela ne correspond plus à ce que peut fournir le milieu, oppose Marie Bomare, chargée de mission juridique de Nature-Environnement 17. Nous invoquons également l'étude d'impact finalisée en 2017 qui nécessiterait d'être actualisée. La LPO ainsi que le groupe ornithologique des Deux-Sèvres, qui font partie du recours, regrettent quant à eux l'absence de dérogation espèces protégées : les réserves énormes produisent un effet repoussoir pour toute la faune et induisent des problèmes de nidification* ».

L'audience devrait normalement se tenir au cours de second semestre 2022 devant la cour administrative d'appel de Bordeaux.

Entretemps, la construction des retenues a repris : un [arrêté publié le 22 mars](#) dernier autorise, avec des prescriptions complémentaires, la construction des seize réserves, pour un volume total maximal de 6,2 millions de m³.

...et un nouveau recours contre l'arrêté du 22 mars 2022

Un arrêté qui fait donc l'objet d'un recours depuis le 23 juillet devant le tribunal administratif de Poitiers. « *Cet arrêté ne respecte toujours pas les documents de planification qui concernent l'eau : il n'y a pas eu de nouvelle autorisation environnementale, les données n'ont pas été actualisées depuis 2016-2017, certains aspects n'ont pas été étudiés, notamment l'effet cumulé de tous les ouvrages de Poitou-Charentes* », détaille Marie Bomare de Nature-Environnement 17.

« *Par ailleurs, les porteurs du projet ont effectivement réduit le nombre de forage mais pas les débits de remplissage, certains ont même été augmentés* ». Autre argument des associations : l'absence d'informations sur les conséquences potentielles de la présence de forage à proximité des zones humides du marais poitevin. « *Nous nous sommes également aperçus que des forages sont utilisés plusieurs fois – cela pas été pris en compte et cela abouti à une augmentation des prélèvements par rapport à ce qui est réalisé aujourd'hui* », dénonce Marie Bomare.

8-9 août 2022 : Débâchage de 2 bassines de Vendée à Pouillé et Nalliers

Article : https://actu.fr/pays-de-la-loire/nalliers_85159/affaire-des-bassines-vandalisees-en-vendee-un-collectif-anonyme-revendique-les-degradations_53094969.html

Et : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/en-vendee-des-bassines-de-retention-d-eau-saccagees-20220811>

Et : <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/des-reserves-d-eau-vandalisees-dans-le-sud-vendee-1660123745>

Et : <https://www.sudouest.fr/faits-divers/en-pleine-secheresse-deux-reserves-d-eau-agricoles-sont-vandalisees-en-vendee-11912549.php>

Et : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/vendee/des-reserves-d-eau-de-substitution-vandalisees-en-sud-vendee-la-colere-du-monde-agricole-2594268.html>

Et : <https://www.20minutes.fr/planete/3336215-20220810-vendee-deux-reserves-eau-agriculture-vandalisees>

Et : <https://laminute.info/2022/08/11/en-vendee-des-bassines-de-retention-deau-saccagees/>

Et : <https://www.lopinion.fr/economie/activisme-ecologique-la-tentation-du-saccage-gagne-du-terrain>

Et : <https://www.tf1info.fr/societe/video-secheresse-des-bassines-geantes-pour-les-agriculteurs-2229006.html>

18 au 23 août 2022 : Descente de Sèvre 5 jours de rencontres et de transhumance nautique au fil de la Sèvre Niortaise

Programme : <https://www.facebook.com/photo/?fbid=1238186690278115&set=a.134249880671807>

<https://web86.info/events/event/descente-de-sevre-bassines-non-merci/>

Articles : <https://www.lanouvellerepublique.fr/niort/diaporama-niort-arrivee-de-la-flottille-de-bnm-a-niort?fbclid=IwAR2q-I-QhoV4mmRMuJbMixNwVMgjnlyup2XdqdC1szyKSBqAOcMP-M5xq6Y>

Et : https://niort.maville.com/actu/actudet_-niort.-crise-meteorologique-le-collectif-bassines-non-merci-organise-une-descente-de-la-sevre- fil-5371712_actu.Htm

Et : <https://www.lanouvellerepublique.fr/niort/niort-les-militants-de-bassines-non-merci-attendus-en-debut-d-apres-midi?fbclid=IwAR3mFT6pJVWYHoduHnq40sj0ykzo7VurpOkcr0zR8ZD1qRqxwrFCtZv4pHk>

Et : <https://www.francebleu.fr/infos/environnement/le-collectif-bassines-non-merci-finit-sa-descente-de-la-sevre-a-niort-1661121969>

Vous pourrez retrouver toutes les informations sur le site : <https://www.bassinesnonmerci.fr/>

Et sur Facebook : <https://www.facebook.com/bassine.nonmerci.5>